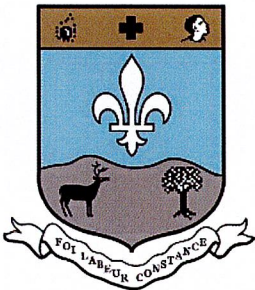
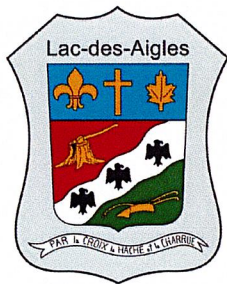


Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil provisoire de la Ville de Lac-des-Aigles tenue lundi, le 5 mai 2025 à 19 h 30 au 75, rue Principale – Lac-des-Aigles



Membres du Conseil de ville	Titre	Présent.e	Absent.e
Monsieur Pierre Bossé	Maire district Lac-des-Aigles	☒	☐
Madame Vicky Ouellet # 3	Conseillère, district Lac-des-Aigles	☒	☐
Monsieur Michel Dubé # 1	Conseiller, district Lac-des-Aigles	☒	☐
Monsieur Serge Demers # 2	Conseiller, district Lac-des-Aigles	☐	☒
Monsieur Luc Sirois # 4	Conseiller, district Lac-des-Aigles	☐	☒
Monsieur Simon Bois # 5	Conseiller, district Lac-des-Aigles	☒	☐
Madame Gaétane Gagnon # 4	Conseillère, district Saint-Guy	☐	☒
Madame Chantal Gauthier # 5	Conseillère, district Saint-Guy	☒	☐
Madame Normande Rioux # 6	Conseillère, district Saint-Guy	☒	☐
Monsieur François Labrie # 1	Conseiller, district Saint-Guy	☒	☐
Monsieur Richard Daigneault # 3	Conseiller, district Saint-Guy	☒	☐

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30, Madame Josée Sirois, directrice générale de la ville fait fonction de secrétaire.

Les membres présents forment le quorum.

114-25

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a reçu une copie par courriel.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « *Affaires nouvelles* », les points suivants :

- 21.1 Parc urbain Jean-Guy Rioux
- 21.2 MTQ – Contrat hiver
- 21.3 Pancarte numéro civique – Rangs, ...
- 21.4 Carte Visa
- 21.5 Demande d'aide financière
- 21.6 Résolution d'appui de la nouvelle route touristique des Lacs et Légendes
- 21.7 Résolution concernant une entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM (projet PGA eau)
- 21.8 Résolution concernant une entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM (signature de l'entente)
- 21.9 Parc Saint-Guy
- 21.10 Rue Principale – Quartier Saint-Guy
- 21.11 Bibliothèque de Saint-Guy
- 21.12 Sterling

et que l'item « *Affaires nouvelles* » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025
- 4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue 28 avril 2025

6373

Maire

DG

5. Comptes
6. Correspondance
7. Adoption du règlement # 227-25 concernant les limites de vitesse
8. Avis de motion, présentation, dépôt et adoption du Projet de règlement # 228-25 relatif à la gestion des matières résiduelles - Abrogeant les règlements # 177 de Saint-Guy et # 77-04 de Lac-des-Aigles
9. Résolution de concordance – Financement 500 000 \$ Règlement d’emprunt # 221-25
10. Soumission – Crédit-Bail camion de déneigement
11. Inspecteur
12. Toile de bout pour le dôme
13. Entente de branchement – 7, route du Sud-du-Lac
14. Attache à crochet remplacée – DRAG
15. Nouveaux employés – Service de sécurité incendie
16. Formation pompiers – Pompier 1
17. Formation pompiers – Premiers répondants (PR-1)
18. Plan de sécurité civile
19. Processus pour la fête du 90^e anniversaire de Saint-Guy
20. Roulons Golfons le 21 juin 2025 avec Diane Roy
21. Affaires nouvelles
- Période de questions
22. Clôture et levée de la séance

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l’unanimité des conseillers.

115-25 3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 AVRIL 2025 À 19 H 30 QUARTIER LAC-DES-AIGLES**

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n’a de questions.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D’accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025 à 19 h 30 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l’unanimité des conseillers.

116-25 4. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE TENUE LE 28 AVRIL 2025 À 19 H QUARTIER LAC-
DES-AIGLES**

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n’a de questions.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

D’accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 avril 2025 à 19 h tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l’unanimité des conseillers.

117-25 5. **COMPTES DE LA VILLE DE LAC-DES-AIGLES**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D’autoriser le paiement de la Liste des comptes pour la Ville de Lac-des-Aigles.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l’unanimité des conseillers.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025
LISTE DES COMPTES -VILLE DE LAC-DES-AIGLES

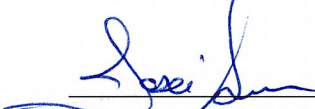
COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS ET CHÈQUE ÉMIS

Salaire employé & pompier		50 889.70 \$
Chèque # 17412 à 17452	Chèques de la liste des comptes du 7 avril 2025	
Chèque # 17453 CDL	Réso 105-25 Aide pour poste essence	60 000.00 \$
Chèque # 17454 Loisirs Squatec	Réso 100-25 Commandite Festival d'été de Squatec 2025	250.00 \$
Chèque # 17455 Ecole Vallé-des-Lacs	Réco 101-25 Contribution financière pour les méritas 24-25	200.00 \$
Chèque # 17456 Association de l'ensemencement	Réso 96-25 aide pour publicité toumoi de pêche janvier 2026	700.00 \$
Chèque # 17457 SAAQ	Vignettes pour camion	52.36 \$
Chèque # 17458 Serge Tanguay	Recrutement inspecteur en bâtiment 30% et final	870.00 \$
Chèque # 17459 Revenu Québec	Taxe sur l'hébergement 2025-01-01 au 2025-03-31	215.37 \$
Chèque # 17460 Revenu Canada	Rempalcement chq. 16787 jamais encaissé de février	4 240.62 \$
Chèque # 17461 Sheila Khan	Entretien Chalets et déplacement	148.08 \$
Chèque # 17462 Revenu Canada	Cotisation AE et intérêt St-Guy	752.75 \$
Chèque # 17463 Poste Canada St-Guy	Envoi collectif enr. Chien et nom de rue	11.50 \$
Accès D Hydro-Québec	Éclairage puclic L.dA et St-Guy avril	384.89 \$
Accès D Cogéco	Tous cogéco d'avril	801.69 \$
Accès D revenu Québec	Remise provinciale (employeur)	5 688.84 \$
Accès D revenu Canada	Remise fédérale (employeur)	881.52 \$
Accès D revenu Québec	PPA avril 2025	949.56 \$
Fonds d'action	Cotisation de l'employeur 29-03-25 au 26-04-2025	277.48 \$
Visa	Cell Chalet, vitre protection et coffre, addenda, fourniture bureau.....	369.31 \$
Total		76 793.97 \$

COMPTES À PAYER

1	6tem TI	365 Microsoft St-Guy	48.26 \$
2	Association de l'ensemencement	Subvention pêche	4 000.00 \$
3	Ass. Directeur municipaux	Formation en salle	448.40 \$
4	Belzile Auto Squatec inc.	Essence ordinaire	370.45 \$
5	BMR Pro (unoria Coop)	Clé salle municipale	45.88 \$
6	Brandt	Ent. Camion Lda et St-Guy (lame,sabot)	1 865.93 \$
7	Buanderie Commerciale Normand inc.	Lavage salopette, location serviette	158.43 \$
8	Buanderie K	Lacation salopette et nettoyage	95.43 \$
9	Buropro citation	Copies mono et couleur	67.38 \$
10	Certified laboratories	Huile machinerie	2 929.74 \$
11	Dickner inc.	Pencarte attention à nos enfants	80.92 \$
12	Dubé Chrysler	Entretien Dodge	458.41 \$
13	École nationale des pompiers	cotisation - gestion de formation 25-26 du 1-07-25 au 30-06-26	1 274.27 \$
14	Electro mécanique services EMS	Garage St-Guy, entretien niveleuse	2 575.71 \$
15	Électronique Mercier	Réparation Paget	165.71 \$
16	Étienne April inc. (Snap-On)	Réparation Drill	195.46 \$
17	Excavation Regis Bérubé inc.	Étendre terre rue du Quai	485.77 \$
18	Excavation J2B	Réapartion Égout	1 810.86 \$
19	Garage Éric Rioux	Entretien camion chevrolet	29.03 \$
20	Groupe Voyer Inc.	Égout	6 852.83 \$
21	H2Lab inc.	Eau potable, eau usées	338.95 \$
22	Les entreprises Camille Ouellet et Fils.	Réparation lampe eau St-Guy	490.37 \$
23	Livraison M.L.	carburant 24%	28.52 \$
24	Magasin Coop Squatec	Réparation eau égout plage, Maison sur le Lac, lavage bassin	379.37 \$
25	Les matériaux du Lac	Belvedere, Mssl, bureau, garage, égout	278.81 \$
26	Mécanique Francis Bouchard inc.	Culotte bucheron solidur	247.09 \$
27	Mécanique JL 2017 inc	Entretien Camion Branchement moniteur	110.50 \$
28	MR Boucher Grossiste	Raccordement égout Maison sur le Lac	9 570.08 \$
29	Municipalité de Biencourt	Intervention 27 route Biencourt	247.26 \$
30	Pelletier, Couillard & Ass.	Cadastre Lac Bellavance	4 804.13 \$
31	Energies Sonic Inc. (Pétrole JMB)	Diesel Mazout St-Guy - LDA	2 374.37 \$
32	Pièce d'auto Select	Niveleuse, Attache crochet, Machinerie	1 055.35 \$
33	Piece d'auto Rimouski inc.	Ent. Camion Dodge et Western	637.29 \$
34	PG Solutions inc.	Activation et formation nouveau module	504.75 \$
35	Purolator inc.	Envoi paget pompier	8.63 \$
36	Regie intermunicipale des déchets	Matières résiduelles 4/12	9 112.27 \$
37	Sirois Josée	Déplacement Dégelis et RDL	102.85 \$
38	Wurth Canada Ltd.	Pièce garage St-Guy, outils garage	553.40 \$
TOTAUX COMPTES À PAYER			54 802.86 \$

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.


Josée Sirois, directrice générale


Maire


DG

6. **CORRESPONDANCE**

1. Reçu le 15 avril l'information dans l'actualité locale qu'un chèque d'au moins 75 000 \$ sera octroyé à chaque petite municipalité, pour tous types de projets. Un centre communautaire, un parc, ...
2. L'AFBL ne nous fournira pas d'arbres cette année. Il ne s'agissait plus juste de Distribution mais les activités doivent être éducatives (atelier d'apprentissage, visite d'entreprise de transformation du bois, s'adresser à un large public, ...)
3. Transport et mobilité durable nous répond pour donner suite à notre demande concernant le feu vert clignotant qu'il procèdera à une analyse approfondie et consultera ses partenaires.
4. La nouvelle mouture du Fonds région et ruralité (FRR) met l'accent sur la coopération entre municipalités pour améliorer les services à la population, ...

118-25 7. **ADOPTION DU RÈGLEMENT # 227-25 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE**

DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'OBJET, LA PORTÉE ET LE COÛT DU RÈGLEMENT # 227-25 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE

Une déclaration est faite par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil ; le règlement # 227-25 **qu'aucun changement** n'a été apporté entre le projet adopté le 7 avril 2025 et l'adoption du règlement ce soir.

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 227-25 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE

ATTENDU QU'un avis de motion, le dépôt, la présentation et l'adoption du projet de règlement ont été donnés à la séance du conseil tenue le 7 avril 2025 par la conseillère Madame Vicky Ouellet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que le règlement # 227-25 soit adopté,

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de Règlement concernant les limites de vitesse.

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

a) excédant 30 km/h sur les chemins

Nom des rues que le règlement vise :

1. Rue Sirois
2. Chemin Pelletier

b) excédant 50 km/h sur les chemins

Nom des rues que le règlement vise :

1. petit 3^e rang Ouest (Pont acier-bois P-06443)

ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par le service des travaux publics de la Ville.

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur au jour de sa publication.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6376


Maire


DG

8. **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 228-25 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ABROGEANT LES RÈGLEMENTS # 177 DE SAINT-GUY ET # 77-04 DE LAC-DES-AIGLES**

AVIS DE MOTION

Madame Normande Rioux, conseillère donne l'avis de motion, fait le dépôt, la présentation et l'adoption du projet de règlement # 228-25 relatif à la gestion des matières résiduelles.

« PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE »

La directrice générale déclare que le projet de règlement # 228-25 a pour but la gestion des matières résiduelles.

119-25

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 228-25 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ABROGEANT LES RÈGLEMENTS # 177 DE SAINT-GUY ET # 77-04 DE LAC-DES-AIGLES

Considérant que l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière d'environnement, notamment à l'égard de la gestion des matières résiduelles ;

Considérant que la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles prévoit plusieurs objectifs de détournement de l'enfouissement par le recyclage et la valorisation que la Ville de Lac-des-Aigles doit contribuer à atteindre ;

Considérant que les règlements de gestion des matières résiduelles des anciennes municipalités doivent être abrogés (soit les règlements # 117 de Saint-Guy et # 77-04 de Lac-des-Aigles ;

Considérant que la MRC de Témiscouata a adopté un Plan de gestion des matières résiduelles qui vise à atteindre les objectifs de la Politique québécoise notamment en limitant au maximum l'enfouissement de matières résiduelles ;

Considérant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata dont la Ville de Lac-des-Aigles fait partie ;

Considérant qu'il y a lieu que chaque municipalité membre de la Régie adopte un règlement similaire pour prescrire les modalités relatives à la gestion des matières résiduelles de façon à les uniformiser sur l'ensemble du territoire, le tout tel que prévu à l'article 7 de l'entente concernant la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata ;

Considérant qu'un avis de motion, la présentation, le dépôt et l'adoption du PROJET de règlement ont été donné lors de l'assemblée régulière du conseil municipal tenue le 5 mai 2025 ;

Considérant qu'une copie du présent PROJET de règlement a été déposée aux membres du conseil lors de l'assemblée régulière tenue le 5 mai 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que le PROJET de règlement # 227-25, soit adopté comme s'il était tout au long transcrit, chaque membre du conseil en ayant reçu une copie.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6377


Maire DG

120-25

9. **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE
500 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 15 MAI 2025**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Lac-des-Aigles souhaite emprunter par billets pour un montant total de 500 000 \$ qui sera réalisé le 15 mai 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
221-25	500 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 221-25, la Ville de Lac-des-Aigles souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 mai 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 mai et le 15 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	42 000 \$	
2027.	43 700 \$	
2028.	45 300 \$	
2029.	47 000 \$	
2030.	48 800 \$	(à payer en 2030)
2030.	273 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 221-25 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 mai 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. **SOUMISSION – CRÉDIT-BAIL CAMION DE DÉNEIGEMENT**

DÉCISION MISE EN ATTENTE, PAS DE RÉSOLUTION D'ADOPTÉE

Attendu que la Ville est allée en appel d'offres pour une SOUMISSION - CRÉDIT-BAIL pour le financement d'un camion de déneigement complètement équipé au standard du MTQ sur SEAO, le 9 avril 2025 ;

Attendu que les soumissionnaires avaient jusqu'à Jeudi, le 1^{er} mai 2025 à 11 h pour déposer leur soumission accompagnée de la Politique de gestion contractuelle de la municipalité signée à chaque affirmation, sous enveloppe scellée portant la mention « SOUMISSION - CRÉDIT-BAIL » et l'ouverture des soumissions a été faite immédiatement après la fermeture de la période soit jeudi, le 1^{er} mai à 11 h par la directrice générale adjointe, le maire.

Attendu qu'au terme du délai pour soumissionner soit jeudi, le 1^{er} mai 2025 à 11 h, la Ville avait reçu deux (2) soumissions sous enveloppe cachetée ;

Attendu que l'ouverture des 2 soumissions a été faite publiquement, jeudi, le 1^e mai, immédiatement après l'heure maximale de réception des soumissions soit après 11 ;

121-25

11. INSPECTEUR EN URBANISME

Engagement d'un inspecteur en urbanisme M. Luc Chiasson à compter du 5 mai.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles engage, partagé avec Squatec et Biencourt M. Luc Chiasson comme inspecteur en urbanisme.

Et une demande sera faite au FRR volet partage d'une ressource.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. TOILE DE BOUT POUR LE DÔME

PAS DE RÉSOLUTION D'ADOPTÉE – DOSSIER MIS EN ATTENTE

De: Steve Marcoux <S.Marcoux@harnois.com>

Date: 11 avril 2025 à 15:43:33 HAE

Objet: Soumission pour toile de bout

Bonjour monsieur Bosse,

Pour donner suite à nos discussions, voici les prix pour votre toile de bout.

-Toile de bout avant avec ouverture 15'x 15' côté gauche avec drop +/- 6' et accessoire de recouvrement plus structure: 13 644.27\$ + taxes = 15 687.49 \$

-Installation: 8700\$ + taxes = 10 002.82 \$

-transport: 1075\$ + taxes = 1 235.98 \$

Pour un total de 26 930.99\$ taxes incluses.

122-25

13. ENTENTE DE BRANCHEMENT – 7, ROUTE DU SUD-DU-LAC

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles adopte le Projet d'entente à intervenir auprès du propriétaire pour le branchement au réseau d'aqueduc et d'égout soit Émile Bossé pour sa propriété située au 7, Route du Sud-du-Lac.

Que Mme Josée Sirois et M. Berthier Beaulieu, responsable des réseaux d'aqueduc et d'égout soient autorisés à signer cette entente pour la Ville.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

123-25

14. ATTACHE À CROCHET REMPLACÉE - DRAG

Il a été constaté à la suite du DRAG que l'attache à crochet de la génératrice (remorque) était disparue. On a dû procéder à l'achat d'une nouvelle attache à crochet au coût de 275.87 \$ + taxes = 317.18 \$

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles facture le comité RALDA en charge du DRAG pour le coût de ce remplacement au net, soit 289.63 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

124-25

15. NOUVEAUX EMPLOYÉS – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

À la suite des recommandations du directeur du service incendie, M. Jonathan Leblanc-Breault

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Bois

Que la Ville de Lac-des-Aigles engage comme pompière Mme Marie-Pierre Ouellet, Stéphanie Tardif, comme pompière auxiliaire et comme future PR-1 Jessica Bérubé Ouellet.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6379

Maire

DG

125-25 16. **FORMATION POMPIERS – POMPIER 1**

Alexandre Perreault, Capitaine à la formation, Service sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup Téléphone: 418-862-5901 Courriel: alexandre.perreault@villerdl.ca

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles inscrive à la Formation Pompier 1, 3 pompiers soit M. Jean-Philippe Rioux, Keven Proulx et Mme Marie-Pierre Ouellet, formation donnée par Alexandre Perreault, Capitaine à la formation, Service sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup, au coût de 3 000 \$ par élève + frais de la ville de RDL, déplacements et repas de nos pompiers, ...

Formation d’une durée d’environ 265 heures par pompiers.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l’unanimité des conseillers.

126-25 17. **FORMATION POMPIERS – PREMIERS RÉPONDANTS (PR-1)**

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Gauthier

Que la Ville de Lac-des-Aigles inscrive à la Formation PR-1 Jessica Bérubé-Ouellet, Marie-Pierre Ouellet et Keven Proulx.

Formation remboursable par le CSSS.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l’unanimité des conseillers.

127-25 18. **PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles adopte le Plan de sécurité civile révisé (l’ancien datait de 2019).

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l’unanimité des conseillers.

19. **PROCESSUS POUR LA FÊTE DU 90^e DE SAINT-GUY**

Informations fournies.

128-25 20. **ROULONS ET GOLFONS LE 21 JUIN AVEC DIANE ROY**

Roulons Golfons pour la Fondation 2025

Sous la présidence d’honneur de Diane Roy, athlète para-olympique.

La persévérance et le dévouement de Diane Roy en ont fait une des plus grandes étoiles internationales du Canada en course en fauteuil roulant. Elle a participé à ses sixièmes Jeux paralympiques à Rio. Elle a gagné cinq médailles paralympiques au cours de sa carrière.

C’est au Club de Golf de la Vallée du Témiscouata que Diane Roy vous accueillera le 21 juin 2025.

Que vous soyez golfeur passionné ou cycliste déterminé, cet événement est l’occasion parfaite de vous dépasser tout en posant un geste concret pour le bien-être de notre communauté. Choisissez entre un parcours de golf exceptionnel ou un défi cycliste à votre mesure et profitez d’une journée inspirante, remplie de plaisir et de solidarité.

Swinguez pour la santé ! – Tournoi de golf

Plongez dans une journée de golf mémorable tout en soutenant une cause essentielle ! *Golfons pour la Fondation* vous invite à profiter d’un parcours exceptionnel et d’une ambiance conviviale, le tout pour le maintien et le développement des soins de santé en région.

Formule Mulligan – 18 trous

 *Départ à 12 h 30* Profitez d'un parcours dynamique agrémenté de jeux d'habileté pour relever des défis et pimenter votre expérience !

Votre inscription inclut :

✓ Accès au magnifique parcours du Club de golf de la Vallée du Témiscouata. ✓ Voiturette incluse pour un confort optimal. ✓ Accès aux installations (toilettes et douches) à l'arrivée. ✓ Souper complet après le tournoi pour savourer un bon repas en bonne compagnie. ✓ Coupon de tirage pour courir la chance de remporter un prix. ⌘ Tarifs : Individuel : 125 \$
Quatuor : 500 \$ (incluant 4 soupers et 4 coupons de tirage)

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles forme un groupe (un quatuor au coût de 500 \$ incluant le souper) pour le Tournoi de Golf du samedi le 21 juin et si impossibilité qu'elle fasse un don de 100 \$ à la Fondation de la Santé du Témiscouata.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21. AFFAIRES NOUVELLES

129-25

21.1 PARC URBAIN JEAN-GUY RIOUX

Parc Urbain Jean-Guy Rioux

Considérant que la résidence funéraire « Maison Jean-Guy Rioux Inc. » désire vendre à la Ville sa propriété du 80, rue Principale (Lot 5 406 213) pour 1\$;

Considérant que la Ville de Lac-des-Aigles désire y aménager un parc urbain, avec mobilier et toilette publique ;

Considérant que M. Nelson Rioux subventionnera la Ville pour 5 000 \$ pour que le nom de son père soit donné à ce parc urbain, soit « Parc urbain Jean-Guy Rioux » ;

Considérant que M. Nelson Rioux pourra poursuivre les activités de la Maison Jean-Guy Rioux Inc. à la salle paroissiale, au sous-sol du 75, Principale comme c'est déjà le cas ;

Considérant que le dépanneur Chez Carolie situé au 82, rue Principale (9165-9060 QUÉBEC INC.) propriété de Julie Chouinard et ... achètera à la Ville pour une bande de terrain d'environ 25 pieds pour améliorer le stationnement de son entreprise.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles avance dans son projet de parc, et quand la Programmation TECQ sera approuvée, la Ville mandatera les notaire et arpenteur et démolition, par la suite le Plan final sera présenté au conseil et l'enveloppe budgétaire requise.

Que le maire et la DG ou la DGA en son absence, soient autorisés à signer le contrat d'achat à intervenir avec la Maison funéraire Jean-Guy Rioux Inc., que la Ville acquitte les frais du notaire ainsi que le contrat de vente d'une bande de terrain à 9165-9060 QUÉBEC INC.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

130-25

21.2 MTQ – CONTRAT HIVER

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a présenté une offre de services pour l’entretien des routes relevant de sa compétence ;

ATTENDU QUE la fusion récente des entités administratives entraîne une augmentation significative des responsabilités et des charges liées à l’entretien du réseau routier ;

ATTENDU QUE pour répondre adéquatement à cette nouvelle demande, la municipalité doit procéder à l’acquisition de machinerie spécialisée, car sa flotte de véhicules est trop âgée et trop dispendieuse à entretenir ;

ATTENDU QUE le montant proposé par le MTQ ne permet pas de couvrir les coûts réels liés à cette charge accrue.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé ET APPROUVÉ À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Ville de Lac-des-Aigles refuse l’offre actuelle faite par le ministère des Transports du Québec ;

QUE la Ville informe le MTQ de son intention de ne pas accepter l’offre dans sa forme actuelle ;

QUE la ville de Lac des Aigles informe le ministère en mai 2025 de sa décision, soit, longtemps en avance de la période hivernale pour permettre au ministère de s’organiser.

QUE la ville informe le ministère que la ville ne fera plus l’entretien hivernal des routes 296 et 232 sur son territoire (quartier Lac-des-Aigles et Saint-Guy) pour 2025-2026 et suivantes.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l’unanimité des conseillers.

131-25

21.3 PANCARTES NUMÉRO CIVIQUE – RANGS, ...

Pour mieux être en mesure d’identifier les propriétés hors du périmètre urbain (dans les rangs) afin d’intervenir adéquatement en cas d’accident, incendie,... des panneaux de signalisation avec le numéro civique pourraient être installés en bordure du chemin de la propriété.

Panneaux de couleur bleu 5’’ x 13’’ avec poteau de 1’’ x 1’’. Dickner : Prix d’environ 15 \$ par panneau + 20 \$ par poteau pour un total de 35 \$ environ + taxes par propriété.

Pour Quartier Saint-Guy : sur le chemin Bellavance et à Lac-des-Aigles : sur le chemin Pelletier.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Bois

Que la Ville de Lac-des-Aigles fasse l’achat de panneaux et poteaux pour le chemin Bellavance et le chemin Pelletier seulement, pour l’instant.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l’unanimité des conseillers.

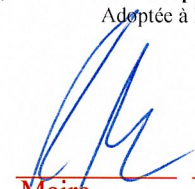
132-25

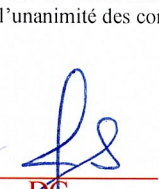
21.4 CARTE VISA

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Gauthier

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte qu’une carte VISA soit autorisée à la directrice générale Mme Josée Sirois et qu’elle soit responsable de l’administration des comptes.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l’unanimité des conseillers.


Maire


DG

133-25

21.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par la conseillère Madame Normande Rioux

Que la Ville de Lac-des-Aigles envoie une lettre de refus à M. Yves Sirois en réponse à sa demande d'aide financière pour son projet de faire l'achat de « Les Entreprises Boucher & Santerre » pour poste d'essence et mécanique.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

134-25

21.6 RÉSOLUTION D'APPUI DE LA NOUVELLE ROUTE TOURISTIQUE DES LACS ET LÉGENDES

NOUVELLE ROUTE TOURISTIQUE AU BAS-SAINT-LAURENT

Les gestionnaires des routes touristiques des Frontières et des Monts Notre-Dame ont fait appel à Tourisme Bas-Saint-Laurent afin d'entamer une réflexion visant à assurer une continuité et donner un second souffle à la gestion et à la promotion de ces routes. À la lumière des analyses, des études et des sondages effectués, le comité de travail a proposé de mettre en place un nouveau modèle de gestion ainsi qu'une nouvelle thématique rassembleuse et représentative des attraits et des points forts de cette partie du territoire bas-laurentien.

CONSIDÉRANT QUE le tracé de la nouvelle route touristique continue de traverser notre municipalité, en plus d'être bonifiée par la combinaison des tracés existants de la route des Frontières et de la route des Monts-Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle route permettra de consolider et de mettre en valeur les éléments distinctifs de chaque municipalité en regard de son offre touristique, ses attraits, ses richesses naturelles, ses saveurs locales, sa culture et son histoire ainsi que les services de proximité nécessaires aux visiteurs ;

CONSIDÉRANT QUE les routes touristiques officielles au Québec, signalisées avec les panneaux bleus, sont reconnues et appréciées des touristes et qu'en plus d'apporter une notoriété à la région, elles représentent une opportunité de visibilité nationale indéniable pour les attraits, les entreprises et les municipalités qui les composent;

CONSIDÉRANT QUE le projet de nouvelle route suscite déjà l'enthousiasme du milieu en plus de bénéficier de l'appui de plusieurs intervenants touristiques et d'organismes de développement socio-économiques, tels que les MRC, SADC, CLD et Associations touristiques locales;

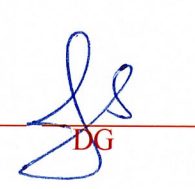
CONSIDÉRANT QUE Tourisme Bas-Saint-Laurent, accompagné par la firme Visages régionaux, a proposé une nouvelle thématique *Routes des Lacs-et Légendes* qui reflète bien le territoire et qui rassemble les tracés des routes touristiques des Frontières et des Monts Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Bas-Saint-Laurent accepte de mettre à profit son expertise, d'affecter des ressources afin d'assurer la gestion et la promotion de la nouvelle route avec la collaboration des municipalités et du milieu;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le succès du développement de la route, le nouveau modèle de gestion prévoit l'engagement des municipalités à prioriser certaines de leurs actions de développement et d'animation du milieu

6383


Maire


DG

en lien avec la thématique retenue et que l’entretien des infrastructures doit être pris en charge par chaque municipalité s’il y a lieu;

CONSIDÉRANT QU’il n’y aura pas d’autres frais d’adhésion supplémentaires exigés que les frais d’adhésion annuels de Tourisme Bas-Saint-Laurent pour faire partie du circuit, à condition d’avoir une offre en cohérence avec la thématique retenue.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles appuie le projet de fusion des routes touristiques des Frontières et des Monts Notre-Dame et donne son accord pour le nom de la nouvelle route, *La Route des Lacs et Légendes*.

Et qu’elle autorise le remplacement de panneaux de signalisation de la route actuelle dont elle a la responsabilité de l’entretien et ce, sur les mêmes installations du réseau routier avec des panneaux « Route des Lacs et Légendes », et qu’elle assure l’entretien des autres installations et équipements sur son territoire qui est en lien avec la route touristique.

Et qu’elle s’engage à maintenir son adhésion à Tourisme Bas-Saint-Laurent, à participer à l’animation et au développement de cette route et à nommer la DG ou DGA comme ressource responsable du dossier parmi ses employés.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l’unanimité des conseillers.

135-25

21.7 ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM (Projet PGA eau)

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service de l’Ingénierie, des infrastructures et de l’adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-des-Aigles désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d’ingénierie et d’expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU’il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l’ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise que la Ville utilise les services d’ingénierie et d’expertise technique de la FQM afin d’effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu’à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM ;

QUE, le maire M. Pierre Bossé et la directrice-générale Mme Josée Sirois soient autorisés à signer, pour le compte de la Ville, l’entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l’ensemble des municipalités ;

QUE, la directrice-générale Mme Josée Sirois soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l’unanimité des conseillers.

6384


Maire


DG

136-25

21.8 FOURNITURE DE SERVICES PAR LE PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM (Signature)

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service ;

ATTENDU QUE la Ville désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM ;

ATTENDU QU'une entente avec la FQM à cet effet a été signée ;

ATTENDU l'offre de services reçue de la FQM en regard d'effectuer Le PGA Plan de gestion des actifs en eau.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

QUE le conseil autorise la Ville de Lac-des-Aigles à utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer Le PGA Plan de gestion des actifs en eau ;

D'ACCEPTER l'offre de services présentée par la FQM pour effectuer Le PGA Plan de gestion des actifs en eau ;

QUE, la directrice-générale Mme Josée Sirois soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

137-25

21.9 PARC SAINT-GUY

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Gauthier

Que la Ville de Lac-des-Aigles autorise, pour son projet de Parc touristique, .. dans le quartier Saint-Guy, Construction Étienne Leblanc-Breault, pour la construction du bâtiment pour 89 000 \$ avant taxes.

Une demande d'estimation pour faire la dalle de ciment, sera faite.

Conditionnel à la réalisation du transfert de la propriété du CDC à la Ville et l'obtention de l'approbation de sa programmation TECQ pour ce projet.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21.10 RUE PRINCIPALE QUARTIERSAINT-GUY

Le nom de la rue Principale à Saint-Guy, doit être changée afin d'éviter la confusion avec la rue Principale quartier Lac-des-Aigles.

Plusieurs suggestions sont faites soient :

1. Route Principale Saint-Guy
2. Route de Saint- Guy nord
3. Route de Saint-Guy sud (route 296)

Et ce sujet sera rediscuté.

21.11 BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-GUY

Vicky Ouellet et Gaétane Gagnon sont mandatés pour faire l'inventaire des biens, meubles qui sont dans le local de la bibliothèque de Saint-Guy.

138-25

21.12 STERLING

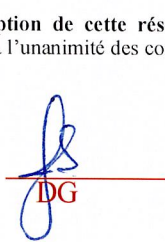
Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles autorise le contremaître M. Yves Caron à faire vérifier le moteur et l' échappement « exhaust » du sterling pour environ 900\$ au Carrefour du camion de Rivière-du-Loup.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6385


Maire


DG

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à poser leurs questions.
Aucune.

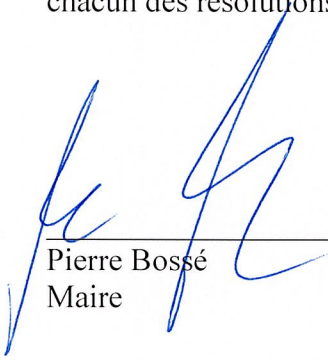
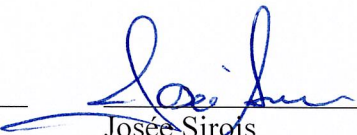
CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES – VILLE DE LAC-DES-AIGLES

Je soussignée, certifie par les présentes qu’il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 117-25, 125-25, 126-25, 128-25, 131-25, 135-25, 136-25 et 137-25

Josée Sirois, directrice générale Ville de Lac-des-Aigles

139-25 **22. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 50, l’ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l’assemblée sont proposés par Monsieur Pierre Bossé, maire.
Adopté.
Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu’il signe en même temps tout un chacun des résolutions.

	
_____ Pierre Bossé Maire	_____ Josée Sirois Directrice générale
	=====
	=====

	
_____ Maire	_____ DG